

23 juin 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 juin 2006

Telenor

Mise au point d'une application technique permettant de bloquer des sites illégaux de pornographie pédophile

Mise au point d'une application technique permettant de bloquer des sites illégaux de pornographie pédophile

Sur proposition de M. Peter Vanvelthoven, Ministre de l'Emploi et de l'Informatisation, le Conseil des Ministres a décidé d'autoriser le service public fédéral Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) à développer un concept technique permettant d'intercepter des sites web qui proposent des contenus ou des services illégaux. L'internet est un média pratique, mais comportant également des dangers. Jusqu'à maintenant, en ce qui concerne la sécurité, on a surtout insisté, d'une part, sur l'autorégulation des fournisseurs de services internet et, d'autre part, sur les usagers afin qu'ils améliorent eux-mêmes la sécurité de leur pc. Or, dans ce cas précis, il s'agit du contenu purement illégal des sites web. Il faut faire la distinction entre deux types de contenu: - "harmful content" un contenu qui peut être combattu à l'aide de filtres. Ce projet ne vise pas ce contenu-là. - "illegal content": des contenus contraires à la loi. Cette décision vise la lutte contre la pornographie pédophile. L'informatisation accrue fait en sorte que le gouvernement prête davantage d'attention à la sécurité de l'information. L'année passée, la Plateforme de la Sécurité de l'Information a été créée. Cette plateforme regroupe tous les services fédéraux dans le cadre de la sécurité de l'information. Cette plateforme de concertation relative à la sécurité de l'information peut maintenant, sous la direction de Fedict, mettre sur pied un groupe de travail auquel peuvent participer toutes les instances fédérales confrontées à des contenus illégaux dans leurs domaines de compétence. Concrètement, tout internaute lié à un fournisseur de services internet belge saura désormais immédiatement si le site connu visité propose les contenus illégaux mentionnés plus haut. Dans les pays scandinaves, des opérateurs télécom ont déjà commencé à bloquer des sites web à contenu illégal pour leurs clients. Le blocage sur le nom de domaine n'est pas une solution sans faille. Chaque technicien le reconnaîtra. Certains internautes sont en mesure de contourner un tel blocage. Nous ne pouvons cependant pas oublier que bon nombre d'internautes ignorent comment contourner de tels obstacles. D'ailleurs beaucoup d'internautes arrivent sur de tels sites à leur insu, et pour eux un avertissement est souvent déjà suffisant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe